

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 15 mars 2013 s'est réuni au Camping Lot et Bastides sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-16

Délibération du Comité de Direction - mardi 26 mars 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cassany Patrick, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Denys Georges, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, Victor Guy.

Excusés : Messieurs Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Mesdames Lafinestre Karine et Prades Jeanine.

Suppléants : Mesdames Gruelles Monique, Rageot Claude.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Thiel Jean-Pierre, Hannyoy Jean, Compte Serge, Garnier Jean-François, Teyssedre Jacques, Sachot Pascal et Madame Vogel Martine.

Excusés : Messieurs Benedetti Didier, Mesmin Bernard.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Tosolini Madeleine, Ribes Anne-Marie.

2013-16 : VOTE DU BUDGET ANNEXE : CAMPING LOT ET BASTIDES

Monsieur le Président informe le Comité de Direction que dans le cadre de la gestion du Camping Lot et Bastides il convient de voter un budget annexe pour l'année 2013.

Le budget qui vous est présenté est un budget en HORS TAXE. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 235 453 € en section d'exploitation et à hauteur de 146 307 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Les dépenses

Le Chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à 62 975 € et comprend des frais de gestion courante.

Une part importante est consacrée au petit équipement (équipement de cuisine, de couchage et mobilier de jardin pour les locations, mobilier extérieur, parasols, entretien extérieur, etc) et à la publicité.

Le Chapitre 012 (personnel et frais assimilés) s'élève à 104 954 €.

Ce chapitre comprend les salaires des 2 responsables ainsi que les 3 saisonniers et l'agent d'entretien. Il comprend aussi une estimation de la part de temps de travail de la direction (15%) et du service comptabilité (25%) investi dans l'activité du camping.

Le chapitre 66 concerne les intérêts de la quote-part de l'emprunt à rembourser à la CAGV.

Les recettes

Le Chapitre 013 s'élève à 14 000 €. Il s'agit de remboursements de contrats aidés.

Le chapitre 70 concerne la vente des prestations et services. S'agissant de la première année de fonctionnement, ces chiffres sont une estimation et sont basées sur les statistiques de fréquentation des campings environnants. On peut détailler 137 600 € pour les locations des mobil homes, chalets et emplacements et 38 383 € pour les prestations annexes, snack et épiceries.

Le chapitre 74 concerne la subvention de la CAGV permettant de rembourser notre part des annuités d'investissement du camping. La quote-part de prise en charge de l'annuité de l'emprunt (39 900 €) fait l'objet d'un accord conventionnel (en cours de finition) entre la CAGV et l'OTGV.

Section d'investissement

Les dépenses

Le chapitre 20 indique l'achat de la licence 4 nécessaire pour le bon fonctionnement du bar-snack.

Le chapitre 21 s'élève à 52 622 € et couvre l'achat de divers équipements nécessaires pour le snack (électroménager, mobilier), l'accueil (informatique, mobilier), l'épicerie (mobilier), la buanderie, des jeux de plein air et installations diverses.

Le chapitre 23 concerne la construction d'un bloc sanitaire complémentaire.

Les chapitres 13 et 16 concernent les transferts de charges liés à la création du camping par la CAGV.

Les recettes

Au chapitre 16 on retrouve en recettes l'emprunt qui est actuellement en cours de négociation.

Monsieur le Président précise que ce budget est réalisé en comptabilité M4 et propose aux membres de approuver le budget annexe 2013 pour le Camping Lot et Bastides tel que présenté

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Approuve le budget annexe 2013 pour le Camping Lot et Bastides.

Certifiée exécutoire, le **27 mars 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et années
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 27 mars 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY